

	Rédacteur	Validation	Validation
Date	10/01/2025	10/01/2025	10/01/2025
Nom	M. LE-NY	B. BOULEY	G. BILLAUT
Fonction	Directeur général	Président	Vice-Président

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL EN ESSONNE – A.S.T.E
Association Loi 1901 déclarée à la sous-préfecture d'Étampes le 6 décembre 2000
N° 2462 (J.O du 16 décembre 2000)
22 rue Lavoisier – ZAC de Montvrain – 91 540 Mennecy

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 10 janvier à 9h05,

Les membres de l'Association se sont réunis ce jour, au centre administratif de l'ASTE, ZAC de Montvrain, 22 rue Lavoisier, 91 540 Mennecy, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration par lettre postale simple ou par courriel en date des 20 et 23 décembre 2024.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Monsieur Bernard BOULEY préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.
Monsieur Gilles BILLAUT, Vice-Président de l'Association est présent.
Monsieur Jérôme LE-NY, directeur général est présent.

Le Président constate que 141 sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'Assemblée générale ne peut pas valablement délibérer ; le quorum de l'Assemblée générale (1/20ème des 7147 adhérents soit 358) n'étant pas atteint.

Le Président informe donc les membres qui sont présents ou représentés que, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts du 29 mars 2022 de l'Association, l'Assemblée générale extraordinaire se réunira le 28 janvier 2025.

L'Assemblée générale extraordinaire pourra alors délibérer valablement, quel que soit le nombre de ses membres présents ou représentés.

Le Président clôt alors la séance à 09h15.

De tout ce que dessus, est dressé un procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Le Président
Bernard BOULEY

Le Vice-Président
Gilles BILLAUT